

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai 2024 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 17 mai 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Conseillers : Ronan-Pierre BARRE, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Catherine BARBOTIN, Karol KIRCHNER, Noémie SOULIER (arrivée 19h10), Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER (arrivée 19h10), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Sylvie TREMEAC-PICHOT à Tibault GROLLEMUND, Marie-Céline GUILLERME à Francis VILLADIER, Jean-Claude LORIOT à Georges MIGNON,

Etaient absents : Béatrice TERRIEN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Guillaume CHATELAIN

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **17**

Votants : **20**

Délibération n° 027-24

FINANCES - Morbihan Energies : Contrats Portant Autorisation d'Occupation d'Emplacements Bornes de Recharge pour véhicules électriques - Place de l'Hôtel de Ville et Parking des Frères Moisan

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la place de l'Hôtel de Ville (x1 borne avec 2 prises) et sur le Parking des Frères Moisan (1 borne avec 2 prises).

Morbihan Energies propose à la collectivité de signer les contrats portant autorisation d'occupation temporaires de ces bornes.

Monsieur le Maire donne lecture des contrats dont les frais et contributions sont les suivants :

Bornes de Recharge	Montant estimatif des dépenses en € HT	Aide : Subvention Avenir en € HT	Prise en Charge Morbihan Energies en € HT	Contribution à charge de la commune en € HT
Place de l'Hôtel de Ville	13 700 €	2 600 €	2 740 €	8 360 €
Parking des Frères Moisan	3 500 €	0 €	0 €	3 500 €
TOTAL	17 200 €	2 600 €	2 740 €	11 860 €

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la signature du contrat Place de l'hôtel de Ville - Opération 56152N2021025 – pour un montant prévisionnel à la charge de la commune de 8 360 € ;
- Approuve la signature du contrat Parking des Frères Moisan - Opération 56152N2019005 – pour un montant prévisionnel à la charge de la commune de 3 500 € ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats, et tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de ces opérations ;
- Dit que le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement du budget principal de la commune qui se chargera de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

Le Maire,



Tibault GROLLEMUND